



# Galerie d'Art du Château de Wiltz

Durée de l'exposition: 2 semaines

## Conditions d'exposition

### 1. Participation aux frais

L'artiste s'engage à payer au Syndicat d'Initiative une commission de 20% sur la vente brute totale réalisée (le minimum à payer est fixé à 250€).

Cette participation comprend:

- Vernissage
- Assurance des objets exposés (valeur: 44.600€)
- Eclairage et nettoyage de la galerie
- Expédition de 150 cartes «invitations» - à fournir par l'artiste
- Distribution de 30 affiches – à fournir par l'artiste
- Information Presse

### 2. L'exposition

Uniquement les murs de la Galerie seront mis à disposition. La surface intérieure de la salle devra rester libre. Le Syndicat se réserve le droit d'organiser des séminaires ou réceptions durant la période de l'exposition.

La vente pourra se faire par nos soins endéans les heures d'ouverture de notre bureau d'information touristique. Une liste des objets exposés avec indication des prix est à déposer avant l'ouverture de l'exposition au bureau du Syndicat d'Initiative.

Les heures d'ouverture du bureau sont:

Lundi à Vendredi: 10:00-12:00 et 14:00-17:00

Samedi: 10:00-12:00

### 3. Montage, démontage et transport

L'artiste devra assurer lui-même le transport, le montage et le démontage des objets exposés. Le montage et démontage devra se faire pendant les heures d'ouverture du bureau.

P.S.: Veuillez envoyer une demande écrite au Conseil d'Administration du Syndicat d'Initiative de Wiltz en ajoutant quelques photos et une liste de vos expositions dans le passé.